



Auto-école Résiliation de contrat

Par **kimeo**, le **01/03/2014 à 16:47**

Bonjour,
Je me suis inscrite récemment en auto école et je viens de terminer une session de révision de code afin de passer l'ETG et pendant cette session, nous faisons de la conduite (je tiens à préciser que je tenais un volant pour la toute première fois) qui durait une vingtaine de minutes et ce pendant 4 jours. Il s'avère que j'ai des difficultés pour conduire car j'ai un problème d'équilibre, problème d'oreille interne et j'ai des périodes de vertiges. Et donc, quand je tenais le volant, je conduisais pas droit. Ce problème est très handicapant pour moi car je constate que je ne suis pas faite pour conduire et comme je n'ai jamais conduit auparavant, je ne pouvais pas savoir à l'avance les problèmes que je rencontrerai en voiture. De plus durant ces 4 jours de prise de volant, je ne me sentais pas du tout à l'aise car j'avais peur de créer un accident et cela me donne des angoisses en plus de mon problème de santé. Ma question est la suivante : puis-je résilier mon contrat avec l'auto-école pour ces problèmes de santé et l'auto-école va t-elle me réclamer le solde ? Pour le moment je n'ai payé que les frais pour la théorie.
Merci de votre réponse car je vous avoue que je suis plus qu'angoissée à l'idée de tenir un volant et je ne veux pas mettre ma vie et celle des autres en danger et c'est pour cela que je ne souhaite pas continuer la formation.

Par **Tisuisse**, le **07/03/2014 à 08:17**

Bonjour,
C'est à négocier directement avec votre auto-école et selon les conditions de votre contrat.